

Direction des Finances
Service Gestion Financière
JPB/VB/RO/CG/197/22

N°322/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Finance Active d'un contrat de droit d'accès à la plateforme Inviséo de gestion financière (Optim Prospective).

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire – article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la proposition de la société Finance Active de renouvellement de mise à disposition de la plateforme en ligne de gestion financière Inviséo (Optim Prospective),

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un accès à cette plateforme en ligne afin de bénéficier d'une solution dédiée à la gestion de la prospective financière.

DECIDE

- **De Signer** avec la société Finance Active, sise 46 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, représentée par Monsieur Alain Schneider, le contrat joint à la présente décision pour une durée de 3 ans à compter du 15 septembre 2022,
- **De lui régler** la somme de 5 681,32 € HT (6 817,58 € TTC) au titre du droit d'accès annuel de la plateforme en ligne à compter de l'année 2022,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 21 septembre 2022.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **29 SEP. 2022**

Mise en ligne, le : **03 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec la société Finance Active d'un contrat de droit d'accès à la plateforme Inviséo de gestion financière (Optim Prospective).

.....

Date de décision: 21/09/2022

Date de réception de l'accusé 29/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION322

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220921-2022DECISION322-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 322.pdf (99_AI-

095-219502770-20220921-2022DECISION322-AI-1-1_1.pdf)